



**INSTITUT  
ET CENTRE  
D'OPTOMÉTRIE**  
INTERNATIONAL COLLEGE  
OF OPTOMETRY



### Public visé

Opticiens, monteurs vendeurs  
de l'optique

### Pré requis

Notions en contactologie

### Durée

3.50 heures

### Intervenant

Formateur spécialisé

### Evaluation initiale

Questionnaire

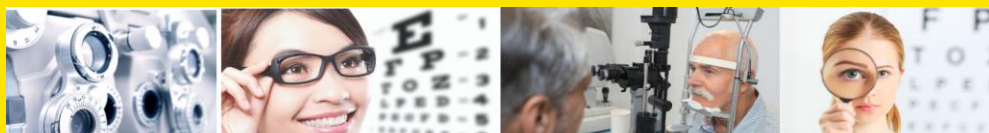
### Validation

Un certificat de réalisation

### Tarifs

195 € nets

# LÉGISLATION, DÉLIVRANCE ET PRISE EN CHARGE EN CONTACTOLOGIE



## Thème : Législation & réglementation

### OBJECTIFS

- \* Maîtriser le protocole de pose et de retrait de lentilles
- \* Maîtriser en termes de législation, la validité d'une ordonnance de lentilles, les modifications que l'opticien est en droit d'y apporter et les règles de renouvellement
- \* Manier les prises en charges optiques

### PROGRAMME

- Le protocole de pose et de retrait des lentilles
- La prise en charge par la Sécurité Sociale
- La validité de l'ordonnance
- Modification d'une ordonnance

### Moyens pédagogiques

La formation est organisée en modules de formation à distance, modules dynamiques et interactifs, incluant des apports théoriques, des exercices, des vidéos, des tests.

### Outils pédagogiques

Supports audiovisuels sur plateforme LMS

Un accompagnement pédagogique est proposé par le formateur via la plateforme

Une assistance technique est à disposition des stagiaires

Support de formation téléchargeable à l'issue de la formation.

### Dispositif de suivi d'exécution du programme

En début de formation, une évaluation des connaissances est réalisée sous forme de questionnaire. Un quiz en fin de formation permet de mesurer les acquis des stagiaires.

## Informations et inscriptions



134, Route de Chartres, 91440 Bures sur Yvette – <https://ico.asso.fr/formation-professionnelle>

Tél. +33 1 64 86 12 16 - [cmo@ico.asso.fr](mailto:cmo@ico.asso.fr)

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF FONDÉE ET DÉCLARÉE CONFORMEMENT À LA LOI DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901

SIRET : 78517491300018 - CODE APE : 8542Z - N° déclaration d'activité 11 91 00106 91

Réf : REG 2

Le 19/10/2021